

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE44 (Rect)

présenté par
Mme Faure-Muntian, rapporteure

ARTICLE 18

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de ce livre »

les mots :

« du livre VI du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.